

VERGÉ Antoine

[Retrait sans remplacement] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 12 mai 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Antoine, Maxime, Clément VERGÉ, huissier de justice associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « CHASTAING – VERGÉ », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Castres (Tarn), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « CHASTAING »

Associé (s) en exercice : Marie-Pierre CHASTAING

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)